



Protocole sanitaire de septembre 2021

Chers adhérents

Nous avons le plaisir de vous annoncer que **la rentrée d'Espace libre est prévue le lundi 13 septembre.**

Nous allons mettre à jour le **protocole que vous avez lu et signé à la rentrée de septembre 2020.**

Rappel

La première règle est de vérifier votre température si vous vous sentez fébriles et d'agir en conséquence, si vous avez de la fièvre. N'hésitez pas à vous faire tester avant de revenir en cours (paragraphe « Règles de vie » du règlement intérieur). Les professeurs se réservent le droit de vous refuser l'accès aux cours si vous êtes malades.

Les autres règles :

Il est obligatoire de porter un masque (à partir de 11 ans) avant votre entrée dans les salles et de vous **laver les mains** régulièrement. Des distributeurs de **gel hydroalcoolique** seront à votre disposition **dans toutes les salles**. Le lavage doit être réalisé, à minima :

- A l'arrivée, avant le début de l'activité
- Avant d'aller aux toilettes et après y être allé
- Après s'être mouché, avoir toussé, avoir éternué, avoir touché son masque
- Avant et après avoir manipulé des objets à usage partagé ou possiblement contaminés
- Avant de partir

La règle de **distanciation physique**, dont le principe est le respect d'une distance minimale d'un mètre entre chaque personne, permet d'éviter les contacts directs, une contamination respiratoire et/ou par gouttelettes. Elle doit impérativement être respectée dans tous les contextes (y compris la pratique artistique) et tous les espaces (arrivée et abords des salles, couloirs, sanitaires...).

Des panneaux en plexiglass ont été commandés pour toutes les salles, nous les recevrons au mois d'octobre

Enfin, nous vous demandons de bien vouloir éviter au maximum de rester dans l'enceinte des salles avant et après vos cours. Et d'attendre le départ du cours précédent pour rentrer dans la salle de cours.

Les séances devront impérativement finir à l'heure prévue afin de laisser le temps nécessaire à la désinfection pour la session suivante.

Les **professeurs** de musique ayant des musiciens successifs sur plusieurs créneaux horaires continus devront **assurer eux-mêmes la désinfection des instruments utilisés** (le matériel de désinfection sera mis à leur disposition).

Dans la mesure du possible, nous vous demandons de **privilégier au maximum l'utilisation de votre propre matériel** (instruments autres que pianos et batteries - câbles, baguettes de batterie, médiators, micros, métronomes et accordeurs, etc...)

Nous comptons sur votre coopération et vous remercions à l'avance des efforts que vous fournirez.